



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-125204>

Département(s) de publication : **68**

Annonce n° **24-125204**

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-114719

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville De Colmar

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21680066400015

**Ville :** COLMAR CEDEX

**Code postal :** 68021

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 68

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Accord-cadre à bons de commande : Fourniture, déploiement et maintenance d'une solution de paiement dématérialisé pour le stationnement en voirie - Relance

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 48900000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Le contrat concerne un Accord-cadre à bons de commande : Fourniture, déploiement et maintenance d'une solution de paiement dématérialisé pour le stationnement en voirie - Relance Les prestations du contrat ne font l'objet d'aucune décomposition. La nature des prestations ne permet pas de distinguer plusieurs lots. La forme retenue du contrat est l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande sans minimum annuel et avec maximum annuel de commande, en application des articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la commande publique. Il sera conclu avec trois attributaires, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres. Le montant maximum annuel de commande est fixé à 50 000 euro(s) HT. Il est identique pour chaque période de reconduction éventuelle. Il s'agit d'un montant maximum annuel de commande partagé entre les titulaires de l'accord-cadre

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 08/11/2024 à 12h00, lire 25/11/2024 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/11/2024**